

**AFFAIRE N° 56**

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RENOVATION DE BATIMENTS  
OU DE SANITAIRES D'ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU PREMIER DEGRE  
(PROGRAMME 1990)**

**AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS**

**Rapporteur : Françoise MOLLARD.**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par courrier en date du 4 juillet 1990, le Conseil Général a notifié sa décision d'accorder à la Commune des subventions au titre des travaux de construction et de rénovation de bâtiments ou de sanitaires d'établissements scolaires du premier degré pour l'année 1990, à savoir :

**\* Grosses réparations  
(diverses écoles)**

Coût	5 500 000 F
Taux	30 %
Subvention	1 650 000 F

**\* Constructions sanitaires  
(diverses écoles)**

Coût	1 000 000 F
Taux	50 %
Subvention	500 000 F

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à solliciter ces subventions auprès de cet organisme.

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

\*

\*

\*